

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2099**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien en entretien de cours d'eau

Nouvel intitulé : Technicien en entretien de cours d'eau

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Drôme	Président de la CCI de la Drôme

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

213r Surveillance et protection de la forêt, de la faune sauvage et des espaces naturels

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien en entretien de cours d'eau est chargé de toutes les étapes techniques de la mise en œuvre des travaux de restauration, d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en particulier au moyen du génie végétal. Il se situe hiérarchiquement entre le « coordinateur de bassin versant » et les agents techniques.

Pour les missions et les tâches qui lui sont confiées son degré d'autonomie et de responsabilité est totale.

Sa carrière évolue en fonction de l'expérience professionnelle acquise. Le passage au niveau « coordinateur de bassin versant » suppose une promotion qui nécessite l'acquisition de compétences obtenues par l'expérience professionnelle validée et/ou de la formation professionnelle continue permanente.

Le métier requiert de l'autonomie dans le travail quotidien, des capacités d'observation et de diagnostic, des connaissances des milieux aquatiques, des compétences techniques, des qualités humaines d'animation tant pour l'encadrement que pour la négociation (conflits d'usages et d'intérêts...).

Les activités de terrain nécessitent une certaine condition physique.

La certification atteste la maîtrise des techniques permettant : - la définition puis la réalisation des travaux d'entretien régulier des cours d'eau, ainsi que ceux de restauration et d'aménagement (notamment à base de techniques végétales) et l'évaluation des résultats

- le contrôle et l'organisation des chantiers
- l'encadrement et l'animation technique d'équipes de terrain
- l'élaboration des pièces techniques pour la mise en œuvre des chantiers
- l'aptitude à informer et à coordonner les différents acteurs : riverains, usagers, collectivités locales et territoriales, services de l'Etat, partenaires institutionnels.

Par ailleurs, la certification atteste :

1° Une connaissance approfondie du cadre de la gestion durable des cours d'eau :

- Législation applicable à la gestion et l'entretien des cours d'eau
- Procédures administratives applicables à la gestion des cours d'eau
- Organisation administrative liée à la gestion des cours d'eau
- Tissu socioprofessionnel lié à la gestion des cours d'eau

2° L'aptitude à la communication :

- Communication orale et écrite
- Information et communication (traitement de texte, tableurs, Internet)
- Formation ouverte et à distance
- Gestion de groupe, gestion de conflits

3° Les connaissances et compétences nécessaires à la définition des travaux d'entretien, de restauration et aménagement de cours d'eau :

- Ecologie des hydrosystèmes
- Faune et flore typiques des cours d'eau
- Sylviculture appliquée aux ripisylves
- Hydraulique à surface libre
- Hydrologie
- Hydromorphologie
- Qualité de l'eau (physico-chimie, biologie)

4° Les connaissances et compétences nécessaires à la mise en oeuvre des chantiers d'entretien, de restauration et aménagement de cours d'eau :

- Techniques de restauration, d'entretien et d'aménagement de cours d'eau
- Cartographie (support papier et informatique)
- Orientation (boussole, GPS)
- Lecture de plans - topographie
- Estimation de travaux
- Organisation et gestion de chantier
- Mesures de sécurité applicables aux interventions en cours d'eau
- Techniques d'entretien du matériel
- Législation de l'incinération de végétaux
- Règles de sécurité applicables aux travaux réalisés
- Législation du travail

#### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien en entretien de cours d'eau est employé par des collectivités locales gestionnaires de cours d'eau (technicien rivière), des sociétés d'aménagement, des structures effectuant des interventions de restauration, entretien et aménagement de cours d'eau (technicien-conducteur de travaux ou technicien-chef de chantier). Plus rarement il exercera dans une collectivité territoriale (Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières) ou dans un bureau d'études.

Tous ces emplois participent à la gestion globale des cours d'eau au sens de la Directive Cadre sur l'Eau et sa déclinaison en droit français à travers la Loi sur l'eau de 2006, dans la logique d'une démarche de développement durable.

Type d'emplois accessibles :

- technicien rivière
- garde rivière
- conducteur de travaux rivière
- chef de chantier rivière
- chef d'équipe rivière

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1204 : Protection du patrimoine naturel

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

- 1) Dans le cadre d'un parcours de formation, la certification est évaluée :
  - sous la forme d'un contrôle continu
  - sous la forme d'évaluation pratique en situation réelle dans les domaines suivants : bûcheronnage, débroussaillage, connaissance et entretien du petit matériel à moteur
  - sous la forme d'épreuves orales organisées lors d'une mise en situation réelle de diagnostic dans les domaines suivants : connaissance du milieu rivulaire, connaissance du milieu aquatique, définition et estimation de travaux et organisation de chantier
  - rédaction d'un mémoire portant sur les missions menées en entreprise et soutenance orale.

2) La certification peut aussi être obtenue en partie ou en totalité dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience. Le candidat constitue un dossier. Il le soutient auprès d'un jury.

La certification est globale lorsque le candidat a apporté la preuve qu'il maîtrisait les compétences liées aux quatre Objectifs Terminaux d'Intégration :

- \* Mobilisation des connaissances scientifiques d'un hydrosystème
- \* Exercice de l'activité dans le cadre spécifique socio-professionnel
- \* Définition des travaux d'entretien régulier, de restauration et d'aménagement de cours d'eau
- \* Mise en oeuvre des interventions de restauration, d'entretien et d'aménagement de cours d'eau

La certification partielle permet de délivrer un ou plusieurs objectifs terminaux.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président : Directeur de l'organisme Membres : 60 % professionnels et 40% formateurs
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	Président : Directeur de l'organisme Membres : * 40% formateurs * 60 % professionnels (33 % employeurs / 66 % salariés)
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé Technicien en entretien de cours d'eau avec effet au 31 janvier 2011, jusqu'au 12 mai 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation prend effet à compter du 1er mai 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 17 décembre 1996 publié au Journal Officiel du 14 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 23 mars 2000 publié au Journal Officiel du 29 mars 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Nombre de certifications délivrées par année : 16 environ

##### Autres sources d'information :

[accueil@drome.cci.fr](mailto:accueil@drome.cci.fr)

[cfpf@drome.cci.fr](mailto:cfpf@drome.cci.fr)

[www.cfpf.org](http://www.cfpf.org)

<http://www.cfpf.org>

##### Lieu(x) de certification :

CCI DE VALENCE ET DE LA DROME

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF)

Quartier le Mas

26780 Chateauneuf du Rhône

Tél : 04 75 90 77 33

Fax : 04 75 90 70 42

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centre de Formation Professionnelle Forestière

Quartier le Mas

26780 Châteauneuf du Rhône

Tél : 04 75 90 77 33

Fax : 04 75 90 70 42

##### Historique de la certification :

**Certification suivante :** Technicien en entretien de cours d'eau